

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 2 février 2015

Conseillers présents : Raynald CHAHINE, Bernard PERTICOZ, Sergios ARANDA, Lucile BOUVIER, Elisabeth GUILLERMIER, Christian LOYNET, André PERRIER, Catherine PERRIN-JANAIS, Philippe ROUX, Ugo TAMBELLINI, Bastien RAFFARD,

Conseillers absents : Marie-Christine JUGLAIR, **pouvoir** à Christian LOYNET, Sandrine KLOPFENSTEIN **pouvoir** à Lucile BOUVIER, Mathias FANGET **pouvoir** à Bastien RAFFARD.

Le conseil, après avoir délibéré, a :

Adopté, à l'unanimité, la modification des statuts du Syndicat du Haut Rhône (SHR) relative au changement d'adresse du siège social.

Ratifié, à l'unanimité, une convention avec la Communauté de Communes Bugey Sud (CCBS) pour la prestation d'activités périscolaires au sein du Centre de loisirs Sans Hébergement (CLSH).

Décidé, à l'unanimité, de répondre favorablement aux demandes de subvention reprises ci-après par le versement des sommes suivantes : 500 € pour le Tennis Club de Brégnier-Cordon, 500 € pour le Sou des Écoles, 150 € pour la banque alimentaire de l'Ain, 100 € pour l'association Docteur Clown.

Rejeté, la demande de révision du bail emphytéotique de M. CANDY (discussions à huis clos). Cette délibération a été prise par 3 voix pour la révision et 2 abstentions. (M. LOYNET ne participe pas au vote)

Voté au scrutin secret, la suppression de la fonction d'adjointe de Marie-Christine JUGLAIR par 7 voix pour la suppression, 6 voix pour le maintien (M André PERRIER ne participe pas au vote).

Décidé, à l'unanimité de reporter la modification du tableau municipal.

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 31 mars 2015

Conseillers présents : Raynald CHAHINE, Elisabeth GUILLERMIER, Christian LOYNET, André PERRIER, Sergios ARANDA, Catherine PERRIN-JANAIS, Philippe ROUX, Bastien RAFFARD, Mathias FANGET.

Conseillers absents : Ugo TAMBELLINI, **pouvoir** à Catherine PERRIN-JANAIS, Bernard PERTICOZ, **pouvoir** à Sergios ARANDA, Marie-Christine JUGLAIR.

Le conseil, après avoir délibéré, a :

Approuvé, à l'unanimité, (après la sortie de M. Raynald CHAHINE) les comptes de gestion 2014, présentés par Monsieur le receveur municipal.

Approuvé, à l'unanimité, (après la sortie de M. Raynald CHAHINE) le compte administratif 2014,

Ratifié, à l'unanimité, une convention avec la Communauté de Communes Bugey Sud (CCBS) concernant la mise à disposition du personnel communal au service de la voirie.

Décidé, à l'unanimité, que la commune de Brégnier-Cordon, consultée en tant que personne publique associée, n'avait aucune observation à formuler à l'encontre du Plan Local d'Urbanisme (PLU) présenté par la commune d'AOSTE.

Validé, à l'unanimité, l'ouverture de crédits aux chapitres 16 et 23 de la section de fonctionnement du budget principal 2015 afin de permettre le paiement des factures avant le vote du budget primitif 2015.

Autorisé, à l'unanimité, l'exercice d'une activité commerciale temporaire sur l'aire du plan d'eau de Glandieu pour la saison 2015 dans les mêmes conditions que l'année précédente.

Adopté, à l'unanimité, le principe d'un recrutement de personnel saisonnier et/ou occasionnel afin de palier à un surcroît d'activité et de pourvoir au remplacement des personnels en congés (service technique, entretien du plan d'eau, Maison des Îles du Rhône (MDIR), centre de loisirs).

Approuvé, à l'unanimité, le versement d'un complément de rémunération aux agents recenseurs.

Réaffirmé, à l'unanimité, que les budgets primitifs 2014 avaient été votés par chapitre lors de leur présentation en avril 2014.

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 8 avril 2015

Conseillers présents : Raynald CHAHINE, Philippe ROUX, Elisabeth GUILLERMIER, André PERRIER, Sergios ARANDA, Catherine PERRIN-JANAIS, Ugo TAMBELLINI, Bastien RAFFARD, Mathias FANGET, Bernard PERTICOZ.

Conseillers absents : Christian LOYNET, Marie-Christine JUGLAIR.

Le conseil, après avoir délibéré, a :

Voté, à l'unanimité, les taux d'imposition aux différentes taxes locales proposés par M. le Maire. Ces taux restant égaux à ceux votés en 2014.

Adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2015 de la commune, qui s'équilibre en recettes et en dépenses, à 1 843 801,18 € pour la section de fonctionnement et à 423 314,69 € pour la section d'investissement.

Adopté, à l'unanimité, le budget primitif « eaux et assainissement » 2015, qui s'équilibre en recettes et en dépenses, à 188 250,02 € pour la section de fonctionnement et à 172 426,58€ pour la section d'investissement.

Adopté, à l'unanimité, le budget primitif « Lotissement de la Lince » 2015, qui s'équilibre en recettes et en dépenses 317 305,40 € pour la section de fonctionnement, et à 236 137,63 € pour la section d'investissement.

Validé, à l'unanimité, l'attribution, à l'entreprise ANTEA, du marché de maîtrise d'œuvre des travaux de sécurisation des falaises de Glandieu, pour un montant de 9 582 € TTC.

Validé, à l'unanimité, l'adhésion au groupement d'achat proposé par le Syndicat Intercommunal de l'Energie et d'e-communication de l'Ain (SIEA) pour la fourniture électrique du Centre de Loisirs et de la Maison des Îles du Rhône (MDIR), suite à l'obligation de mise en concurrence des différents fournisseurs d'énergie au 1^{er} janvier 2016.

Adopté, à l'unanimité, et conformément aux termes de la convention établie, par l'équipe municipale précédente, entre la commune et M. GIACRI pour la régie et l'entretien du camping municipal, l'augmentation de la rémunération de ce dernier suivant l'évolution du SMIC.

Adopté, à l'unanimité, suivant la proposition de M. TAMBELLINI, le nettoyage et le curage du port de Brégner-Cordon et de la rampe à bateaux se trouvant à proximité, par l'entreprise PERRIN MATERIAUX S.A. pour un montant de 3240€ TTC.

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 13 mai 2015

Conseillers présents : Raynald CHAHINE, Philippe ROUX, Elisabeth GUILLERMIER, André PERRIER, Sergios ARANDA, Catherine PERRIN-JANAIS, Ugo TAMBELLINI, Bastien RAFFARD, Mathias FANGET, Bernard PERTICOZ.

Conseillers absents : Christian LOYNET, Marie-Christine JUGLAIR.

Le conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, a :

Adopté, la création d'un poste à mi-temps au secrétariat de mairie et d'un poste d'auxiliaire de puériculture à mi-temps au sein du multi accueil.

Désigné, M. FANGET comme représentant de la commune à l'Assemblée Spéciale des Communes Actionnaires de la SEMCODA.

Décidé, de ne pas reconduire l'annonce publicitaire pour le camping auprès de la Société Nedcamp.

Fixé, à 250 euros le tarif de la location du matériel communal (chapiteaux, buvette, tables, bancs....) et de la salle des fêtes à l'association « Engrangeons la musique » pour la tenue de leur festival qui aura lieu le 7 juin au château de la Barre, étant entendu que la commune met, gratuitement, à disposition de cette même association l'ancienne salle des fêtes et que le personnel du service technique communal sera mobilisé deux jours durant pour la mise en place de ce matériel et pour le rangement qui suivra.

Décidé, la mise à disposition gratuite d'une partie du matériel communal cité précédemment au bénéfice de l'association Multisports-Loisirs et au Tennis Club de Brégnier-Cordon pour la tenue de leurs prochaines festivités (Fête du sport et tournoi)

De façon plus générale, une réflexion sur les conditions de location de ce matériel a été initiée par la municipalité.

Adopté, la modification de l'échéancier de paiement de la redevance pour les emplacements résidentiels du camping. Il sera possible, à compter de la saison prochaine, de régler ladite redevance par quart aux dates suivantes : 1^{er} novembre, 1^{er} janvier, 1^{er} mars et 1^{er} avril.

Donné pouvoir à M. le Maire, afin de reconduire la convention avec la société Edenred concernant les Tickets Restaurant délivrés au personnel communal.

Adopté, les conditions d'attribution desdits Tickets Restaurant.

Validé, les décisions modificatrices de budget nécessaires à différents amortissements demandés par Monsieur le trésorier municipal ainsi qu'au paiement des redevances dues à l'agence de l'eau et des travaux d'électrification du lotissement de l'espérance réalisés début 2014.

Reconduit, pour une durée de 3 ans, dans les mêmes conditions, le contrat de location de quatre parcelles communales à M. Alexis PERRIER.

Décidé, de répondre favorablement aux demandes de subvention reprises ci-après par le versement des sommes suivantes : 200 € pour l'Entente Bas Bugéy Rhône, 500 € pour le Club de l'amitié, 200 € pour le Comité des fêtes, 150 € pour l'hôpital Léon Bérard, 100 € pour le Ski Club de St Genix sur Guiers, 500 € l'association Multisports-Loisirs, 500 € pour l'association Entraide et Partage.